ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

musée du Louvre

Question écrite n° 14272

Texte de la question

M. Laurent Dominati attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur les circonstances dans lesquelles a été dérobée le 13 mai, une oeuvre de Camille Corot, exposée au musée du Louvre. Il lui demande, à cette occasion, de faire réaliser d'urgence un audit sur les systèmes de sécurité du musée afin d'éviter le renouvellement de tels méfaits et l'improvisation des opérations de police qui ont traumatisé des milliers de visiteurs, événement d'autant plus dommageable que Paris s'apprête à recevoir prochainement le public international de la Coupe du monde de football.

Texte de la réponse

Suite au vol du tableau de Jean-Baptiste Camille Corot : Le Chemin de Sèvres, survenu le 3 mai dernier, le musée du Louvre a pris les mesures suivantes, en accord avec le cabinet de la ministre de la culture et de la communication et la direction des musées de France. Une mission d'expertise relative à la sécurité des oeuvres a été confiée à une société extérieure dont le cahier des charges intègre les points suivants : analyse des moyens actuels de protection mécanique ou électronique et humains, ainsi que des points faibles et des besoins ; formation d'un plan d'action : organisation, équipements et installations de surveillance et de protection ; éléments économiques et financiers, phasage et mise en oeuvre. Ses conclusions seront rendues avant l'automne 1998. Un groupe permanent de sécurité a été constitué. Piloté par la direction du musée, il comprend un conservateur, ainsi que les directeurs des services suivants : le service de la surveillance, le service des travaux muséographiques, le service de l'exploitation technique et logistique, le service de prévention et de sécurité incendie. Ce groupe a pour tâche d'assurer l'indispensable coordination des différents acteurs de la sécurité dans le musée, et de mettre en oeuvre les actions « transversales » qui s'avéreront nécessaires. Il a été réuni quasi quotidiennement depuis le 15 mai. A l'issue de ses premiers travaux, deux importantes décisions ont été prises : 1/ Le programme des expositions temporaires des mois à venir a été considérablement allégé. De juillet 1998 à février 1999, une seule des quatre expositions temporaires prévues est maintenue : l'exposition-dossier sur les Portraits de l'Egypte romaine du 9 octobre au 4 janvier. Les autres expositions de la saison 1998-1999 seront décalées de six mois à un an. Cette mesure permettra au service des travaux muséographiques du musée de redéployer pour les mois qui viennent l'essentiel de ses agents au bénéfice du renforcement de la protection mécanique des oeuvres des collections permanentes : soclages, vitrines, barrières de mise à distance, fixations diverses... 2/ La fermeture provisoire de certaines salles du musée pour permettre le renforcement immédiat des dispositifs techniques de sécurité. Ainsi, depuis le 1er juin, une vingtaine de salles (peintures françaises ou italiennes, antiquités orientales) sont fermées au public. Une étude sur l'amélioration des moyens d'information du public du hall Napoléon est en cours. Par ailleurs, un exercice d'évacuation générale du musée a été réalisé le mercredi 20 mai à 18 heures. Tous les agents et visiteurs du musée ont été évacués en moins de 9 minutes ; les procédures d'information du public ont fonctionné efficacement.

Données clés

Auteur : M. Laurent Dominati

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE14272

Circonscription : Paris (1re circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14272
Rubrique : Patrimoine culturel
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 mai 1998, page 2598
Réponse publiée le : 20 juillet 1998, page 3992